
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 février 2026 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Danielle MYRAND, Mairesse d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Julie FORGUES, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Christopher LITTLE, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Madame Clara MICHAUD, Analyste de dossiers
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement,
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations
avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur du l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA26 28 001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève du mardi 3 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Annonces de la mairesse

La mairesse d'arrondissement s'adresse aux citoyens pour leur souhaiter la bienvenue à la première séance de conseil d'arrondissement de 2026. Elle souligne d'abord que, malgré une météo particulièrement instable, les opérations de déneigement se déroulent bien et remercie les équipes ainsi que les citoyens respectant les règlements de stationnement.

Elle rend également hommage à monsieur Stéphane Lambert, contremaître qui prendra sa retraite après 32 ans de service.

La mairesse informe ensuite qu'une grève générale des employés cols bleus aura lieu le 4 février, ce qui entraînera la fermeture de certains bâtiments municipaux.

Elle dénonce aussi les pannes électriques répétées et prévoit demander une rencontre officielle avec la direction d'Hydro-Québec pour exiger des solutions.

Elle aborde ensuite les difficultés du nouvel entrepreneur responsable de la collecte des matières résiduelles (recyclage et ordures), tout en assurant que des mesures sont prises pour optimiser le service.

Des travaux visant à réduire les risques d'inondation grâce à l'installation d'une chambre de blocage ont débuté le 26 janvier près du pont et du Croissant Bellerive, entraînant des fermetures de circulation locales.

Enfin, la mairesse rappelle les activités familiales offertes dans les prochaines semaines, soit les Ciné-familles jusqu'au 27 février, l'approche du Carnaval Hiver B!zard (27 février au 8 mars), et elle annonce aussi un nouvel horaire pour la bibliothèque à compter du 7 février.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

La mairesse d'arrondissement précise que le commandant du poste de quartier 3 est absent et qu'à l'avenir, le conseil fera appel à lui uniquement au besoin.

Elle passe ensuite la parole à M. Héroux. Ce dernier commence par rappeler que, pour faciliter le travail de la nouvelle entreprise de collecte des matières résiduelles et des équipes de déneigement, le respect strict des journées assignées à chaque secteur est exigé. Les bacs doivent être placés sur le terrain privé et sortis au plus tôt 24 heures avant la collecte. La sécurité publique peut intervenir en cas de non-conformité.

Il poursuit en informant les citoyennes et citoyens que, bien que le stationnement de nuit soit bien respecté, les règles de stationnement alterné de jour le sont moins, ce qui nuit aux opérations de déneigement. Plus de 150 avertissements ont été émis au cours du dernier mois. En cas de non-respect, les amendes varient entre 100 \$ et 300 \$.

Il conclut en relevant une hausse des dommages causés aux poteaux ainsi qu'une augmentation des graffitis. Les citoyennes et citoyens sont invités à signaler tout incident au 911 ou à la sécurité publique. Le retrait des graffitis ne pouvant être effectué durant la période hivernale, celui-ci sera réalisé dès que les conditions le permettront, soit entre mars et avril.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 42

Questions sur place :

Marielle Proulx Tuyau 578 Cherrier – Inondations.

Serge Gagné Augmentation des taxes.

Questions écrites :

- | | |
|-----------------|---|
| Nicole Lemyre | Lampadaire défectueux depuis automne 2024. |
| Suzanne Marceau | Réhabilitation de la maison au 15800, rue du Moulin. |
| Michel L'Abbé | Déneigement des rues.
CSSR et salle de conditionnement physique. |

Fin : 19 h 58

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

CA26 28 002

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 2 décembre 2025.

Il est proposé par Christopher LITTLE
appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 2 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1269350001

CA26 28 003

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Richard BELANGER
appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :
- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 9 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1269350003

CA26 28 004

Déclaration - 22e édition des Journées de la persévérance scolaire

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 16 au 20 février 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin ». Un moment clé dans l'année qui témoigne de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire et de la réussite éducative de tous les jeunes ;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire ;

Attendu que derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance et qu'il est important de valoriser chaque effort et étape du parcours éducatif ;

Attendu que les élu·es municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant·es du réseau de l'éducation ;

Attendu que les élu·es municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers diverses initiatives ;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

De proclamer la semaine du 16 au 20 février 2026 comme celle des Journées de la persévérance scolaire ;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers tous les jeunes et envers l'ensemble des intervenant·es du réseau de l'éducation ;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin » et d'inviter toutes les personnes élues à y participer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01

CA26 28 005

Autoriser Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, à déposer et à signer une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), pour les célébrations de la Fête nationale du Québec édition 2026, qui auront lieu dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'autoriser Marie-Claude Ouellet, Directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, à déposer et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière pour les célébrations locales, sous l'égide du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ), aux fins des célébrations de la Fête nationale, édition 2026, qui auront lieu dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1264364004

CA26 28 006

Autoriser la signature de la subvention afin de financer le projet de Rénovation énergétique profonde (Deep energy retrofit) du Centre socioculturel de l'Île-Bizard (AP-000003037) selon les modalités du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) du gouvernement du Canada

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) du gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche nécessite une résolution du conseil d'arrondissement pour autoriser une personne à agir au nom de l'organisme ;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. D'autoriser monsieur Sylvain Provencher, directeur de l'aménagement urbain et de la sécurité publique, à signer la demande d'aide financière et tous les documents et renseignements requis pour et au nom de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ;

2. D'autoriser la même personne à signer l'entente de financement et tout autre document connexe si la demande est approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1267576001

CA26 28 007

Désigner et nommer madame Danielle Myrand, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL Ouest-de-l'Île.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de désigner et nommer madame Danielle Myrand, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL Ouest-de-l'Île.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1262714001

CA26 28 008

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour les périodes du 1er au 30 novembre 2025 et du 1er au 31 décembre 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1269350002

CA26 28 009

Affecter une dépense maximale de 237 700 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de financer deux postes d'inspecteurs en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2026.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'affecter une dépense maximale de 237 700 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de financer deux postes d'inspecteurs en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1266983001

CA26 28 010

Approuver l'augmentation à l'IPC pour l'année 2026 du loyer stipulé dans la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'approuver l'augmentation à l'IPC pour l'année 2026 du loyer stipulé dans la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1260392001

CA26 28 011

Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 février 2026", joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 février 2026 » joint au sommaire décisionnel et d'édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1264364002

CA26 28 012

Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-1.

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-1, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.02 1269350005

CA26 28 013

Adopter le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-4).

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-4), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.03 1262714002

CA26 28 014

Adopter le règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075-2).

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0075-2.

40.04 1264364001

CA26 28 015

Autoriser une dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0088 - Règlement sur les tarifs (exercice 2026) aux OBNL suivants: l'Association de balle-molle de l'Île-Bizard, l'Association de Volley-Ball Île Bizard et l'Association de soccer de L'Île Bizard pour l'utilisation des terrains sportifs et équipements sportifs extérieurs à titre gratuit, pour les ligues et activités dédiées aux catégories adultes pour la saison estivale 2026.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'autoriser la dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0088 (exercice 2026) aux OBNL suivants : l'Association de balle-molle de l'Île-Bizard, l'Association de Volley-Ball Île Bizard et l'Association de soccer de L'Île Bizard, pour l'utilisation des terrains sportifs et équipements sportifs extérieurs à titre gratuit, pour les ligues et activités dédiées aux catégories adultes pour la saison estivale 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1264364007

CA26 28 016

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la transformation d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 45, chemin North Ridge composée du lot 4 589 619 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la transformation et la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 45, chemin North Ridge composée du lot 4 589 619 du cadastre du Québec, avec les matériaux suivants :

- Brique de couleur «lustre blanche», format 2 1/4 " x 7 5/8 " x 1/2 ";
- Revêtement en bois de couleur «brun oxford ES-67» (teinture benjamin moore), format 4' x 10' x 1/2 " (panneau contreplaqué installé verticalement);
- Revêtement en aluminium de couleur «nortem gris foncé», format 196" x 62" x 0,02 " (panneau aluminium composite);
- Crépi de fondation;
- Fenêtre panoramique, tradition en bois naturel avec verre énergétique LOW-E (4,2), couleur «Martin Acajou 57-T14N»;
- Fenêtre battant, tradition en bois naturel avec verre énergétique LOW-E (4,2), couleur «Martin Acajou 57-T14N»;

- Porte de bois naturel Martin PPB1, couleur «Martin Acajou 57-T14N».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1259606026

CA26 28 017

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en bois sur la ligne latérale droite de la propriété sise au 530, rue Cherrier du lot numéro 4 589 376 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une clôture en bois sur la ligne latérale droite de la propriété sise au 530, rue Cherrier du lot numéro 4 589 376 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1259606025

CA26 28 018

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. visant à autoriser le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglass sur une enseigne commune ainsi que le remplacement de deux (2) enseignes sur marquise à l'adresse sise au 558, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglass sur une enseigne commune ainsi que le remplacement de deux (2) enseignes sur marquise à l'adresse sise au 558, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1269606001

CA26 28 019

Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du lot projeté 6 693 762 du cadastre du Québec (695, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour

fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du lot projeté 6 693 762 du cadastre du Québec (695, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1257905017

CA26 28 020

Statuer sur le renouvellement du mandat au comité consultatif d'urbanisme de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et la nomination d'un membre suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

Pour la période du 3 février 2026 au 2 février 2027 :

De renouveler le mandat des membres suivants au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève,

Messieurs Steve Bergeron, Franck David et François Allard, à titre de membres citoyens;

De nommer au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève,

Monsieur Jean-Pierre Tanguay à titre de membre citoyen suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1257905018

CA26 28 021

Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Alain Wilson, à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à compter du 3 février 2026, jusqu'au 4 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1269350004

Dépôt de documents – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus du golf

- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA26 28 022

Levée de la séance

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 février 2026 à, 20 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Madame la mairesse d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Danielle MYRAND
Mairesse d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2026.